



Un laboratoire indépendant (hors SCC), membre de l'ISAG (International Society for Animal Genetics) vient de réaliser le prélèvement qui permettra de déterminer l'empreinte génétique de votre chien. Le résultat de cette analyse vous sera communiqué par ce laboratoire.

Nous vous félicitons pour cette démarche.

Quelles démarches devez-vous effectuer maintenant pour faire intégrer ces résultats dans la base de données de la SCC?

Afin que cette empreinte génétique soit prise en compte et répertoriée dans la base de données de la Société Centrale Canine il vous est demandé dès réception de

- Faire une copie du document reçu
- Archiver l'original dans le dossier de votre chien.
- Envoyer la copie accompagnée d'un chèque de 10 euros à l'ordre de S.C.C.

À l'adresse suivante :

Société Centrale Canine

Service ADN

155 avenue Jean Jaurès

93535 AUBERVILLIERS cedex www.centrale-canine.fr

La déclaration de l'ADN de votre chien auprès de la SCC est très importante car elle conditionne l'attribution, de la cotation 2 (pédigrée complet sur 3 générations- T.A.N- Dysplasie de la hanche résultats A ou B- et Test ADN) ainsi que pour toute validation de titre.

Le comité du CFEML